

CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du
Jeudi 11 Juillet 2019

SOMMAIRE

I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	3
II – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES	3
III – CONVENTION D’ADHÉSION À L’AUTOMATE D’APPEL MIS À DISPOSITION PAR LA COMMUNAUTÉ D’ALÈS AGGLOMÉRATION	4
IV – BUDGET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRECOUVRABLES.....	4
V – RÉPARTITION DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS RELEVANT DE L’OFFICE MUNICIPAL DE LA SOLIDARITÉ.....	5
VI – RÉPARTITION DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS RELEVANT DE L’OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE.....	5
VII – RÉPARTITION DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS RELEVANT DE L’OFFICE DU MOUVEMENT SPORTIF	6
VIII – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE POUR LA MISE À DISPOSITION D’UN PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL.....	6
VIII A – CESSION D’UNE PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL À MONSIEUR ANTONY BERENGUEL	6
QUESTIONS DIVERSES.....	7

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Jeudi 11 Juillet 2019 à 20H30.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. ASSENAT Marion - BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David - COULET Suzanne - DATO Élisabeth - FONTBONNE Céline - FRANCES Henri - GOGUILLON Nathalie - HERVAS Sonia - JOULLIA Danielle – LASCH Christian - MALAVELLE William - MARTIN Laurence - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy - NIEL Marie-T. - PASINETTI Josette - PAUTARD Véronique - PELLEREI Jean-Pierre - POPOFF Thierry - POUECH Serge – ROUX Jean-Pierre – ROUX Marie-Christine - SIRVIN Jean – TECCO Bernard - THIBONNIER Nathalie.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : : MM. BERNARD Philippe (Procuration à BENEZET Jean-Charles) – ROUX Philippe (Procuration à COULET Suzanne) - SORTAIS Virginie (Procuration à ROUX Jean-Pierre) –

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MONIER Rudy

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et cite les procurations qui ont été données par les Conseillers empêchés d'assister au Conseil Municipal de ce jour.

Approbation du compte rendu de la séance du 13 Juin 2019

Monsieur le Maire fait part d'une demande de modification du compte rendu de la séance du 13 Juin 2019, de la part de Jean SIRVIN :

Page 9 : Ligne 1 : modifier la phrase « dans un contexte préélectoral, il dit ne pas s'étonner de la position de la municipalité par rapport à cette demande dont elle serait à l'initiative »

Page 12 : demande de précisions

Jean SIRVIN rappelle qu'au précédent conseil, il a demandé des précisions quant aux écritures budgétaires sur les postes 6288-6236 et 611 (selon les informations de Mr l'adjoint aux finances) notamment concernant la venue et l'intervention de Madame Anne Perrin et sur les journées en Mars sur les Pesticides.

Aucune autre remarque n'étant émise, le compte rendu du Conseil Municipal du 13 Juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire énonce les décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal. Les décisions 2019-021 à 2019-024 ne figuraient pas dans la note de synthèse mais sont présentées ce soir par Monsieur le Maire.

N°	Objet de la décision	Observations
DEC2019-020	Choix des entreprises pour le marché de rénovation des toitures des bâtiments communaux (Lots 1-3-4)	Montant total du marché : 275 222,80 € HT, soit 330 267,36 € TTC. Marché comprenant 4 lots dont 3 ont pu être attribués dans un premier temps.
DEC2019-021	Avenant N°2 au contrat de prestations intellectuelles passé avec le cabinet CSMC pour la révision du PLU en vue de la Grenellisation du PLU et de son Alurisation (MAPA 2015-017)	Montant du marché initial : 36 675 € HT Montant de l'avenant N° : 1 400 € HT Montant de l'avenant N°2 : 2 163 € HT Nouveau montant du marché : 40 238,00 € HT soit 48 285.60 € TTC
DEC2019-022	Mise à disposition à titre onéreux de matériel municipal auprès de l'École des Mines d'Alès.	Montant total du matériel mis à disposition : 100 €
DEC2019-023	Choix du groupement GIRAUD SAS/SARL SEEB pour le marché de travaux VRD à bons de commande (MAPA 2019-018)	La durée du marché est de 1 an reconductible 3 fois dans la limite de 4 années.
DEC2019-024	Choix de l'entreprise SITEX ISOLATION pour le marché de rénovation des toitures des bâtiments communaux – Lot N°2 MAPA 2019-010	Montant du marché : 47180,00 € HT soit 56 616,00 TTC

II – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire évoque deux sujets relatifs aux affaires communautaires présentés lors du Comité des Maires du 11/06/2019.

1. Les contributions au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) du Gard et les nouveaux critères appliqués depuis le 01/01/2019. Pour Saint Christol lez Alès, la cotisation s'élève à 151 000 € pour 2019 alors que les années précédentes celle-ci se situait autour de 149 000 €. L'augmentation est moins élevée qu'avec le calcul précédent.

2. Projet de création d'un établissement pénitentiaire dans Alès Agglomération.

Monsieur le Maire indique qu'un article de presse a été publié à ce sujet dans Midi Libre. La ville d'Alès avait proposé le site du Mont Ricateau, derrière le quartier de Rochebelle, au pied du crassier. Cependant celui-ci présente quelques inconvénients comme le fait de se situer sur un point culminant de la ville ou bien les nombreuses galeries souterraines existantes.

Le village des Plans s'est prononcé contre l'implantation. Saint Hilaire de Brethmas semblerait ne pas avoir la possibilité de se positionner car la commune ne possède pas de PLU (Plan Local d'Urbanisme), ce qui constituerait une obligation pour la construction de ce type de structure. Pour Monsieur le Maire, le prétexte est un peu surprenant car les services de l'État ne s'arrêtent pas à ce genre d'obstacle, en général.

Selon Monsieur le Maire, il existe le risque de voir cet établissement pénitentiaire construit sur Nîmes, la ville s'est d'ailleurs déjà positionnée.

III – CONVENTION D’ADHÉSION À L’AUTOMATE D’APPEL MIS À DISPOSITION PAR LA COMMUNAUTÉ D’ALÈS AGGLOMÉRATION

Monsieur le Maire expose que la Communauté d’Alès Agglomération a souscrit un abonnement à l’automate d’appel proposé par la Société GEDICOM, pour son propre compte ainsi que pour les 73 communes membres.

Afin de pouvoir bénéficier des prestations de cette société, les communes sont invitées à passer une convention avec la communauté d’Alès Agglomération. Cette convention définit les modalités de fonctionnement de la plateforme d’automate d’appel. Alès Agglomération prendrait en charge l’abonnement et le coût des frais téléphoniques engagés pour les campagnes d’informations et d’alertes serait pris en charge par les communes.

Le projet de convention contenant les dispositions administratives et financières engageant l’EPCI et la commune figure en **Annexe – Doc N°1**.

Monsieur le Maire précise que ce système a été utilisé récemment lors de la canicule du mois de Juin dernier pour prodiguer les recommandations qui s’imposent, dans ce cas, à la population.

Le Conseil est invité à autoriser le Maire à signer cette convention.

Sur 29 Conseillers votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstentions	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, AUTORISE le Maire, à l’unanimité, par 29 voix “Pour”, zéro voix “Contre”, zéro “Abstention” et zéro “Refus de vote” à signer la Convention d’adhésion à l’automate d’appel mis à disposition par la Communauté d’Alès Agglomération.

IV – BUDGET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRECOURABLES

Monsieur le Maire fait part de courriers en date du 7 et du 19 juin 2019 émanant du Receveur de la Trésorerie d’Alès Municipale qui a sollicité la commune pour une demande d’admission en non-valeur concernant des sommes non recouvrées en matière de TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) et pour lesquelles les poursuites se sont révélées infructueuses en raison d’une liquidation judiciaire et d’une clôture pour insuffisance d’actif.

Il convient donc d’annuler les titres concernés par l’émission de mandats au compte 6541. Cette démarche concerne les deux sociétés désignées ci-après :

Nom du débiteur	Nature de la dette	Réf. du titre	Montant	Motivation de l’irrecouvrabilité
Entreprise AMAT TENDANCES BAIES	TLPE 2017	T 304/2018	1 050 €	Clôture/ insuffisance d’actif suite redressement et liquidation judiciaire
Entreprise Rénova Clair Habitat	TLPE 2013	T 478/2014	588 €	Clôture/ insuffisance d’actif suite redressement et liquidation judiciaire
		TOTAL	1 638 €	

Sur 29 Conseillers votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstentions	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité, par 29 voix "Pour", zéro voix "Contre", zéro "Abstention" et zéro "Refus de vote", d'admettre en non-valeur les titres de 1 050 € et 588€ non recouverts, afin de régulariser la comptabilité communale.

V – RÉPARTITION DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS RELEVANT DE L'OFFICE MUNICIPAL DE LA SOLIDARITÉ

Monsieur le Maire expose que sur la base des crédits votés au Budget Primitif de l'exercice 2019 et du rapport de l'Office Municipal de la Solidarité (OMDS) proposant une répartition entre les associations concernées, le Conseil municipal est amené à voter les subventions communales 2019 destinées aux associations relevant de l'OMDS (Cf. Annexe – Doc N°2)

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote

Sur 28 Conseillers votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	1

Le Conseil Municipal APPROUVE, par 28 voix 'Pour', zéro voix 'Contre', zéro "Abstention" et un "Refus de vote", la proposition de répartition de subventions concernant l'exercice 2019 proposé par l'O.M.D.

VI – RÉPARTITION DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS RELEVANT DE L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE

Sur la base des crédits votés au Budget Primitif de l'exercice 2019 et du rapport de l'Office Municipal de la Culture (OMC) proposant une répartition entre les associations concernées, le Conseil Municipal est amené à voter les subventions communales 2019 destinées aux associations relevant de l'OMC (Cf. Annexe – Doc N°3).

Monsieur le Maire souligne que celles-ci représentent 40% des subventions allouées aux associations.

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 28 Conseillers votants, les résultats sont les suivants

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	1

Le Conseil Municipal DECIDE, par 28 voix 'Pour', zéro voix 'Contre', zéro "Abstention" et un "refus de vote", de procéder à l'octroi des subventions définies dans le tableau de répartition proposé par l'Office Municipal de la Culture.

VII – RÉPARTITION DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS RELEVANT DE L'OFFICE DU MOUVEMENT SPORTIF

Monsieur le Maire expose que sur la base des crédits votés au Budget Primitif de l'exercice 2019 et du rapport de l'Office du Mouvement Sportif (OMS) proposant une répartition entre les associations concernées, le Conseil Municipal est amené à voter les subventions communales 2019 destinées aux associations relevant de l'OMS (Cf. **Annexe - Doc N°4**)

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 28 Conseillers votants, les résultats sont les suivants

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	1

Le Conseil Municipal, DECIDE par 28 voix "Pour", zéro voix "Contre", zéro "abstention" et zéro "Refus de vote" d'octroyer pour 2019, les subventions relatives aux associations sportives relevant de l'OMS selon le tableau figurant en annexe.

VIII – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

Monsieur le Maire évoque l'obligation légale pour les collectivités de protéger la santé physique et mentale de leur personnel (art. L.203-2 du Code du travail).

Par ailleurs, les risques psychosociaux sont parfois la cause de certains arrêts de travail. Dans ce contexte, la commune souhaite faire appel aux prestations que propose le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dans ce domaine avec la mise à disposition ponctuelle d'un Psychologue Territorial. Les modalités d'intervention du Psychologue figurent dans le projet de convention figurant en **Annexe – Doc N°5**.

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 Conseillers votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, ACCEPTE à l'unanimité, les dispositions administratives et financières de la convention proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la mise à disposition ponctuelle d'un Psychologue Territorial auprès de la collectivité, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VIII a – CESSIION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL À MONSIEUR ANTONY BERENGUEL

Monsieur le Maire fait part d'une requête de Monsieur Antony BERENGUEL qui souhaitait obtenir une parcelle de terrain attenante à la maison qu'il a acquise (BC N° 0006 pour une surface de 584 m²). Le service de France Domaine ayant estimé le prix de cession à 10 €/m² HT, ladite parcelle classée inconstructible pourrait être cédée à Monsieur BERENGUEL pour une somme de 5 840,00 €. Ce dernier compte installer son entreprise informatique sur le même site sans que cela porte préjudice aux sociétés qui pourraient éventuellement s'implanter au niveau du site de l'INRA.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de se prononcer.

Sur 29 Conseillers votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal,

- ✓ **DECIDE** de céder à M. Antony BERENGUEL, pour un montant total de 5 840,00 € HT, le terrain communal extrait de la parcelle BC N° 6 et référencé au projet de plan de division sous le N° provisoire BC-6a pour une superficie totale de 584 m²,
- ✓ **PRECISE** que les frais de géomètre et les frais d'établissement d'acte notarié et annexes seront à la charge de l'acquéreur,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique.

QUESTIONS DIVERSES

1. Cérémonie du 14 Juillet

Monsieur le Maire rappelle la cérémonie qui se déroulera à l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet. Rendez-vous à 11H30 au monument aux Morts.

2. Invitation au Festival du Rythme

Monsieur le Maire fait part d'une invitation émanant de la Mairie de Saint Jean du Pin pour la soirée inaugurale du 30^{ème} Festival du Rythme.

3. Prochain Conseil Municipal

Monsieur le Maire annonce la date du prochain Conseil Municipal qui pourrait se dérouler le 18 ou le 19 Septembre 2019.

4. Le Château du centre-ville de Saint Christol

Sont évoqués les bruits qui circuleraient au sein de la commune selon lesquels le Château de Saint Christol aurait été vendu.

Monsieur le Maire confirme cette rumeur et précise que l'acquisition a été réalisée par une société Suisse dont il ne connaît pas encore le projet.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21H45
